



Charte du plaisancier



En mer

Le ciel comme guide : je reste toujours à l'écoute de la météo.

Bande des 300m : je ne navigue pas dans les zones de baignade.

La mer est un trésor : je respecte sa faune et sa flore.

Mouillage responsable : je ne jette pas l'ancre dans les herbiers marins et zones protégées.



Au Port

Responsabilité : je respecte les règles et consignes de sécurité. Je prends connaissance du règlement de police du Port et de fonctionnement de la Zone Technique.

Vitesse modérée : 5 nœuds dans le chenal et 3 nœuds dans les bassins

Local : je favorise les circuits courts, produits locaux et restaurants labellisés "pêche locale".

Tranquillité : je respecte le voisinage, je ne fais pas de trottinette ni de vélo sur les pontons, je ramasse les déjections de mon animal.

Bricolage : je ne modifie pas les infrastructures portuaires sans l'accord de la Capitainerie.

Pollution : en cas de pollution aux hydrocarbures, j'informe immédiatement la Capitainerie.

Entretien : je sors mon bateau une fois par an pour le maintenir en état de navigabilité et de flottabilité.

Ressource limitée : je surveille ma consommation d'eau et je respecte l'arrêté de restriction d'eau en vigueur.

Environnement : j'utilise des produits éco-labellisés au quotidien et pour l'entretien de mon bateau et le carénage.

Besoin vital : j'utilise les installations sanitaires portuaires. Je contacte la Capitainerie pour vidanger ma cuve à eaux noires.

Visibilité : je m'assure que l'immatriculation et le nom de mon bateau sont corrects et visibles sur la coque.

Location : si je loue mon bateau, j'informe des bonnes pratiques et je transmets la charte du plaisancier.

Energie : je limite ma consommation électrique. Je ne laisse pas mon bateau branché en mon absence, il pourrait prendre feu et accroître les courants vagabonds.

"Respectons la mer, soyons responsables pour que nos enfants continuent de la trouver belle"